DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
SEREF / pôle Risques

Tableau des actes faisant l'objet d'une publicité sans mise en concurrence du domaine public fluvial de la retenue de Vouglans (articles L2122-1-1, L2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)

N° acte	Localisation	Type de bien	Surface	Redevance minimum annuelle	Durée	Renouvellement de l'occupation	Considération de droit et de fait fondant l'absence de mise en concurrence
2024	Retenue de Vouglans Site du Surchauffant LA TOUR DU MEIX	passerelle et ponton pour le bateau de croisière LE LOUISIANE	293,42 m²	Part fixe : 2800 € Part variable : 3 % du chiffre d'affaires	5 ans	19/04/24	B : possibilité d'accueillir un autre bateau de capacité similaire
2023	Retenue de Vouglans Site de Bellecin ORGELET	Ponton pédalos	69 m²	Part fixe : 620 € Part variable : 5 % du chiffre d'affaires	5 ans	09/23	B : possibilité d'accueillir une autre installation similaire
2020	Retenue de Vouglans Commune de MAISOD	Ponton pédalos	100 m²	Part fixe : 800 € Part variable : 5 % du chiffre d'affaires Estimation totale provisoire : 1750 €	5 ans	14/03/25	B : possibilité d'accueillir un autre ponton de capacité similaire
2020	Retenue de Vouglans Commune de BARESIA SUR L'AIN	ponton comprenant 14 bras d'amarrage	104,80 m²	Part fixe : 2594 € Part variable : 5 % du chiffre d'affaires Estimation totale provisoire : 3 055 €	5 ans	13/03/25	B : possibilité d'accueillir un autre ponton de capacité similaire

Motivation de la dernière colonne :

A	L2122-1-1	occupation de courte durée
B	L2122-1-1	autres disponibilités domaniales possible
C	L2122-1-3	seule personne en droit d'occuper le domaine
D	L2122-1-3	titre délivré à une personne publique / une personne privée sur les activités de laquelle l'autorité compétente est en mesure d'exercer un contrôle étroit
E	L2122-1-3	titre délivré suite à une première procédure de publicité infructueuse
F	L2122-1-3	titre délivré en raison de considérations géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles de la parcelle domaniale
G	L2122-1-3	titre délivré en raison d'impératif d'autorité ou de sécurité publique
H	L2122-1-3	autres motifs

Dans les cas A et B, il vous est possible de manifester votre intérêt à bénéficier d'une occupation similaire